



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2020

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens
Présidée par Mme Evelyne Jaquet, Syndique
Procès-verbal tenu par Mme Carine Meister, Secrétaire communale

Présents : 19 citoyennes et citoyens
M. Anders Olofsson, M. Christoph Portner, M. Florian Dubail,
M. Claude Berset, M. Serge Pichonnat, M. Philippe Curdy,
Conseillers communaux
Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés : Mme et MM Sonia, Eric et Yann Perroud
M. Jean-Joseph Raemy
M. Benoit Demierre
M. Xavier Buchmann
Mme Francine Bourqui

- A 20h00, Mme Evelyne Jaquet ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence et d'avoir respecté les mesures sanitaires ;
- Fait une présentation de Mme Carine Meister en qualité de secrétaire communale en poste depuis le 1^{er} juin 2020, qui succède à Mme Marie-Noëlle Gremaud ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 37 du 11 septembre 2020, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que le site internet communal ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : MM Roland Barbey et Philippe Boyer ;
- Présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2019 (ne sera pas lu en assemblée)
 2. Comptes 2019
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation des comptes 2019
 3. Vente des actions S.I. Billens et parts sociales de la Coopérative Clos de la Perrausaz
 4. Approbation du Règlement scolaire communal
 5. Approbation du Règlement communal du cimetière
 6. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal du 16 décembre 2020 n'est pas lu. Il est à disposition sur le site internet communal ou au bureau communal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Mme Evelynne Jaquet remercie la rédactrice et le soumet au vote :

Vote : Oui : 26 Non : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2019

Projeté à l'écran, les comptes 2019 sont présentés par M. Florian Dubail qui commente les postes présentant des variations et les points qui nécessitent des explications.

2.1 Comptes de fonctionnement :

Administration :

Augmentation du temps de travail du personnel administratif et augmentation des coûts informatiques.

Enseignement et formation :

Ecole enfantine : augmentation due à l'accroissement du nombre d'élèves.

Cycle scolaire obligatoire : facture Ville de Romont suite au transfert de 2 classes à Romont, augmentation de la participation à l'école secondaire et ouverture de l'accueil extrascolaire de Billens en 2019.

Administration scolaire : achat de poubelles permettant le tri des déchets et augmentation du temps de surveillance à l'attente du bus TPF.

Culture :

Baisse de la participation au Conservatoire résultant d'un effectif en diminution.

Santé :

Augmentation du coût du contrôle de l'eau suite à la présence de chlorothalonil. Il est rappelé que durant le COVID, aucune facturation n'a été établie à l'attention des parents mais que la commune a continué à prendre en charge les salaires des éducatrices.

Affaires sociales :

Invalidité : Augmentation de notre participation cantonale. Il est précisé qu'en 2020, les coûts vont s'envoler.

Protection et aménagement environnemental :

Approvisionnement en eau : mise à jour de nos sources et amélioration de la sécurité en approvisionnement.

Protection des eaux : poursuite du curage des collecteurs communaux.

Ordures ménagères : augmentation générale des frais de ramassage. Pour rappel, la taxe ordures a été abaissée de CHF 55.00 à CHF 45.00.

Protection de la nature : L'impôt sur les chiens de CHF 4'260.00 a été comptabilisé sous le poste 9 « Finance et impôts »

Aménagement du territoire : Frais d'étude PAL en cours d'approbation et augmentation de la participation RGV tourisme.



Forêts :

Entretien du Glaney et réfection des alpines au Chemin du Haut du Bois.

Impôts :

Impôts sur le revenu et la fortune : CHF 208'300.00 concernent les exercices précédents.

Impôt sur le bénéfice et le capital : en 2018, il y a eu un bénéfice exceptionnel de CHF 165'400.00.

Intérêt et amortissement obligatoires : Début de l'amortissement des réfections des routes.

Immeubles patrimoine financier : au budget, il était prévu le remplacement de la chaudière en fin de vie du bâtiment communal mais celle-ci fonctionne encore.

Amortissement supplémentaire : amortissement complet du camion échelle pompier.

Attribution réserve libre : augmentation pour les investissements à venir, notamment l'aménagement Centre village.

On comptabilise finalement un total de :

Charges de CHF 3'154'862.00

Produits de CHF 3'162'693.00

Excédent de revenu pour CHF 7'831.00

- M. Boyer demande ce que représente l'augmentation de CHF 12'000.00 dans le poste « administration – Cotisation AVS LPP » par rapport à 2018 et pourquoi le montant de la retenue des charges sociales n'a pas changé. M. Dubail répond que jusqu'à fin 2018 la comptabilisation s'effectuait sur le net et dès fin 2018, les charges ont été séparées.
- M. Boyer demande ce que représente le montant de CHF. 10'969.05 sur le poste « parc Robidog – achats et frais matériel canin ». Il est répondu que c'est l'achat de sacs poubelle et la taxe déchèterie (les poubelles étant souvent utilisées à mauvais escient, il en résulte une augmentation du poids des sacs donc du coût d'élimination). Il est précisé que des réducteurs d'ouverture des poubelles ont été installés afin d'éviter que l'on puisse y introduire d'autres déchets.

Mme Evelyne Jaquet soumet les comptes de fonctionnement 2019 pour approbation :

Vote :	Oui 19	Non 0	Abstention :0
---------------	---------------	--------------	----------------------

Les comptes de fonctionnement 2019 sont approuvés à l'unanimité.

2.2 Compte d'investissement 2019

Culte, culture et loisirs :

Sport, piscine, centre sportif : travaux de la place de jeux de l'école ont été terminés en 2018.

Protection et aménagement environnemental :

Protection des eaux : frais d'étude et mise à l'enquête des nouveaux collecteurs budgétisés en 2020.

Cimetière : frais d'étude réaménagement budgétisé en 2020.

Un bilan positif qui se solde à CHF 7'831.00.



2.3 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

A l'intention de l'Assemblée communale de Billens-Hennens du 28 sept. 2020

Rapport compte de fonctionnement, compte investissement et bilan pour 2019

Chers membres du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

Avec quelques mois de retard dû à la situation sanitaire que nous vivons depuis le début de cette année, le 2 juin dernier la commission financière a contrôlé les comptes 2019 ainsi que le rapport de gestion de l'organe de révision établi par la fiduciaire Gilbert Butty SA. Lors de sa réunion du 7 septembre avec les membres du Conseil communal, ce dernier a répondu à nos questions et remarques.

Nous constatons que pour la 3^e année consécutive l'excellent résultat du compte de fonctionnement de l'exercice 2019 ce qui nous permet d'entrevoir l'avenir d'une façon confiante et qui nous permettra d'affronter nos futurs engagements financiers avec sérénité. Nous tenons à relever les remarques de l'organe de contrôle qui mentionne qu'il a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Selon notre constat et notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. Nous vous conseillons par conséquent d'approuver le compte de fonctionnement, le compte d'investissement ainsi que le bilan 2019 et de donner décharge au Conseil communal.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier toutes les personnes impliquées dans la gestion de notre commune en général et des affaires financières en particulier. Je pense notamment à notre caissière, notre secrétaire, aux membres du Conseil communal ainsi qu'à mes collègues de la commission financière qui assurent avec leurs remarques pertinentes de pointer les éléments essentiels.

Au nom de la commission financière

Jean-Marie Chammartin



Mme Evelyne Jaquet soumet les comptes d'investissement 2019 pour approbation :

Vote : **Oui 19** **Non 0** **Abstention :0**

Les comptes d'investissement 2019 sont approuvés à l'unanimité.

3. Vente des actions S.I. Billens et des parts sociales de la Coopérative Clos de la Perrausaz

M. Florian Dubail commente le fait que la commune détient 20 actions de la SI Billens (valeur nominale 20 x CHF 1'000) sur un total de 65 actions.

- la commune n'est plus majoritaire ;
- plus de dividende versé depuis quelques années ;
- une proposition de rachat de BD Gérance a été faite à hauteur de CHF 6'500.00 ;
- une contre-proposition à hauteur de CHF 7'500.00 a été acceptée par la gérance.

Il est précisé que la valeur de rendement (6%) sur la base d'un loyer annuel brut de CHF 120'000.00 est d'environ CHF 2'000'000.00. La SI Billens a des dettes à hauteur de CHF 1'725'000.00. Sur la base de ce calcul, la valeur de l'action est d'environ CHF 4'230.00.

- Il est demandé quelle est la raison de vouloir vendre ces actions alors que le bénéficiaire les revendra certainement plus tard avec un bénéfice.
- M. Chammartin relève que, quelques années plus tôt, l'assemblée avait refusé de les vendre mais demandait d'effectuer une étude pour la vente de l'immeuble et une estimation neutre de la valeur des actions. Après s'être fait « blackboulé », la situation est telle et la commune est minoritaire.
- M. Dubail répond que dans tous les cas la commune n'a pas pour but de gérer des immeubles et que ce n'est pas son rôle d'avoir des actions immobilières.
- M. Chammartin informe qu'en 2014, l'action était de CHF 6'000.00 et renseignements pris auprès du service des contributions et un agent immobilier, l'action était montée à CHF 8'500.00. Sur ce, une offre pour la vente avait été demandée et un montant de CHF 12'000 par part avait été mentionné.

Mme Evelyne Jaquet soumet la vente des actions de la commune pour un montant total de CHF 150'000.00 :

Vote : **Oui : 13** **Non : 10** **Abstention : 3**

La vente des actions SI Billens est approuvée à la majorité des voix exprimées.

La commune détient 20 actions de la Coopérative du Clos de la Perrausaz sur un total de 630 parts.

- La commune n'a jamais été majoritaire (compensation suite à une créance)
- Une proposition de rachat a été faite par BD Gérance à hauteur de CHF 500'00 la part
- Une contre-proposition à hauteur de CHF 600.00 a été acceptée.

Il est précisé que la valeur de rendement (6%) sur la base d'un loyer annuel brut de CHF 160'000.00 est d'environ CHF 2'670'000.00. La Coopérative a des dettes à hauteur de CHF 2'400'000.00. Sur la base de ce calcul, la valeur de la part est d'environ CHF 428.00.



Mme Evelyne Jaquet soumet la vente des parts sociales de la commune pour un montant total de CHF 12'000.00

Vote : **Oui : 19** **Non : 2** **Abstention : 5**

La vente des parts de la Coopérative Clos de la Perrausaz est approuvée à la majorité des voix exprimées.

4. Approbation du Règlement scolaire

M. Anders Olofsson rappelle que le règlement scolaire avait été refusé précédemment par l'assemblée mais qu'au vu du cercle scolaire formé avec les communes de Romont et Mézières, cette dernière n'a plus que le choix de l'accepter.

- Il est demandé si la construction de la nouvelle école à Romont aura lieu. M. Anders Olofsson répond qu'il y a un manque de classes et que la nouvelle école à Romont devrait à son avis voire le jour entre 2024 et 2025.

Mme Evelyne Jaquet soumet le règlement scolaire au vote :

Vote : **Oui : 18** **Non : 0** **Abstention : 8**

Le règlement scolaire est accepté à la majorité des voix exprimées.

5. Approbation du Règlement communal du cimetière

M. Philippe Curdy rappelle le projet de requalification du cimetière et informe qu'onze tombes seront désaffectées avant la Toussaint 2020.

M. Philippe Curdy présente les modifications apportées à ce nouveau règlement ainsi que l'annexe liée au règlement concernant les tarifs.

Mme Evelyne Jaquet soumet le règlement communal du cimetière au vote :

Vote : **Oui : 26** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le règlement communal du cimetière est accepté à l'unanimité.

6. Divers

A. Centre du village

M. Christoph Portner rappelle les démarches effectuées en 2019 pour ce projet, à savoir l'étude urbanistique et d'architecture du projet ainsi que les ateliers avec la population. A l'issue de ces démarches, une étude du trafic et des espaces routiers a été demandée par le Service des Ponts et Chaussées et réalisée (Valtraloc). Il en ressort que la distance route cantonale - bâtiment administratif n'est pas conforme (6 mètres au lieu de 12 mètres exigés) mais qu'au vu de divers aménagements le projet pourrait tout de même être accordé. Le rapport a été soumis au Canton en septembre 2020.

B. Valtraloc

Le processus de VALorisation des TRAversées de LOCALités permettrait une meilleure vue d'ensemble : réaménagement de la route d'Hennens avec création d'un trottoir continu, aménagement de l'arrêt de bus sur chaussée, mise en conformité LHand des quais et réaménagement des espaces piétons, réaménagement du centre du village, création de la porte d'entrée ouest et aménagement du trottoir le long de la route de Billens et de la porte d'entrée est.



C. Routes

M. Christoph Portner rappelle les travaux effectués sur les routes suivantes :

- Chemin des Mottes : dalles en béton
 - Route de la Chapelle : conduites d'eau claire, stabilisation du talus
 - Route du Montaney : dalles en béton
- Il est demandé si la cassure à la route de Montaney va être réparée. M. Portner informe que c'est le Canton qui subventionne ces travaux et que la cassure est actuellement stable. La commune n'a pas son mot à dire.
- Il est demandé si un panneau d'interdiction aux camions serait envisageable sur la route de Villaranon. M. Portner pense que les camions ont l'interdiction de passer à cet endroit.

D. Départ de Madame Marie-Noëlle Gremaud

Pour cause de pandémie, le départ de Mme Marie-Noëlle Gremaud n'a pas pu être fêté comme souhaité et un cadeau lui a été remis en cercle restreint. Ce départ est relevé lors de cette assemblée communale. Mme Marie-Noëlle Gremaud, enfant de Billens, a consacré 25 ans de sa vie professionnelle à la commune, ce qui mérite d'être souligné. C'est en listant tout ce qui devait être expliqué à la nouvelle secrétaire que la somme de connaissances qu'il faut posséder dans cette fonction a été constaté. De chaleureux remerciements à Mme Gremaud pour tout ce temps consacré à la commune et à ses habitants, pour sa disponibilité, sa capacité d'accueil, son sourire et son humour. Il lui est souhaité plein succès pour la suite de sa carrière avec un peu moins de stress si possible et que cette nouvelle orientation lui ouvre de nouvelles perspectives. Un bouquet de fleurs lui est remis avec des applaudissements.

E. Eau – Chlorothalonil

Les eaux potables de Billens n'ont pas échappé à cette substance provenant de la dégradation de produits phytosanitaires tels que les fongicides. Il faudra plusieurs années pour que ces métabolites disparaissent. Les sources polluées ont été fermées et une nouvelle analyse sera effectuée en fin d'année. La population en sera informée. Dès lors, l'approvisionnement en eau potable a été complété par l'eau provenant des captages du Réseau Santé Glâne et par une augmentation de la consommation de l'eau de Romont.

Les sites pollués sont en cours d'assainissement.

F. Déchets :

Mme Evelyne Jaquet informe que les poubelles Robidog sont trop souvent utilisées à mauvais escient et a constaté que divers détritiques sont jetés dans ces poubelles. Elle rappelle également que les branches et tailles de haies doivent être déposées à la déchèterie et non pas en forêt.

G. Carrière d'Hennens

Mme Evelyne Jaquet informe que des arbres susceptibles de tomber vont être abattus à la carrière entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 mars 2021 et qu'un périmètre de sécurisation sera mis en place avec une barrière. Elle profite de remercier chaleureusement M. Guy Mugny pour la bonne tenue du site qu'il fait à bien plaie. M. Mugny est applaudi.

H. Croix du village

Mme Evelyne Jaquet informe que la croix au centre du village a été remplacée car elle se disloquait.



I. Elections communale 2021

M. Florian Dubail informe que les prochaines élections communales auront lieu le 7 mars 2021 et qu'à l'heure actuelle 5 conseillers se représenteront. Il informe que M. Philippe Curdy et Mme Evelyne Jaquet ne se représenteront pas. Il invite la population à la réflexion pour ce prochain scrutin.

J. Projet Senior +

Mme Evelyne Jaquet informe que le projet Senior+ est en route et que chaque commune doit présenter son programme d'ici le printemps 2021. Les personnes intéressées, elles sont priées de s'annoncer au bureau communal ou vers elle directement.

Questions - réponses

M. Michel Barbey informe que l'abri bus est un vrai dépôt et regrette que les utilisateurs ne respectent pas cet espace public. Il aimerait savoir qui s'en occupe. Il est répondu que l'employé communal nettoie 1x par semaine.

Remerciements

Mme Evelyne Jaquet tire un coup de chapeau aux jeunes du village qui, durant le COVID se sont présentés de leur propre chef pour faire des courses ou livrer des repas à domicile. Elle souhaite qu'ils puissent se lancer dans un proche avenir dans l'organisation d'une fête villageoise qui permettra de se retrouver tous ensemble. Elle est également reconnaissante envers les bénévoles qui ont repris le flambeau pour la livraison des repas à domicile, les anciens toujours présents et même de nouvelles recrues.

Elle remercie vivement ses collègues du Conseil pour leur travail et leur engagement malgré des agendas chargés et une somme de travail communal toujours plus importante. Elle remercie naturellement le personnel administratif : Mme Corinne Levrat qui jongle avec les chiffres et va au-devant d'une année chargée avec la mise en place de MCH2, cette nouvelle présentation des comptes qui en affole plus d'un, apparemment pas notre boursière. Mme Carine Meister qui, avec dynamisme et optimisme a empoigné sa nouvelle charge. Remerciements à elles deux pour leur engagement et leur conscience professionnelle.

Elle remercie également tous les employés communaux pour leur investissement et leur travail consciencieux au quotidien, à la déchèterie, à la conciergerie, au cimetière et sur les chemins de la commune.

Elle remercie les citoyennes et citoyens qui ont participé à cette assemblée et informe que, malheureusement au vu des circonstances sanitaires actuelles, il n'y aura pas de verrée à l'issue de cette séance.

L'assemblée communale est levée à 21h55

La Syndique

Evelyne Jaquet


Conseil Communal
1891
Billens-Hennens

La Secrétaire

Carine Meister

